

Examen succinct sur signalements

Renforcer la prévention des conflits d'intérêts

(Commune de Leysin, TLML SA, Association Leysin Outdoor, Chablais Région)

Au bénéfice d'aides cantonales et fédérales, la Commune de Leysin, les remontées mécaniques locales (TLML SA), une association communale (Leysin Outdoor) et l'organisme de développement économique régional (Chablais Région) sont tenus d'instaurer des procédures formelles pour éviter le risque de conflit d'intérêts. Ces entités ont accepté les recommandations émises par la Cour.

La Cour des comptes a reçu plusieurs signalements indiquant des liens potentiellement problématiques entre des membres des autorités de la Commune de Leysin et des sociétés locales ayant des intérêts directs dans le développement touristique, en particulier Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA (TLML SA) et l'association Leysin Outdoor.

Ces signalements évoquaient des dossiers approuvés par la Municipalité et le Conseil communal pour un montant de plus de CHF 7,5 millions et incluant un financement cantonal et fédéral de près de CHF 1 million. Ces dossiers concernaient le projet « Masterplan VTT » (2023), le « Concept Leysin 365 » (2024) et le développement « d'activités ludiques à la Berneuse » (2025).

Etablir un dispositif de gestion du risque de conflit d'intérêts au sein de la Municipalité

La Cour constate que les membres de la Municipalité de Leysin n'ont pas pris toutes les mesures nécessaires pour garantir des décisions exemptes de conflit d'intérêts. C'est le cas des membres qui peinent parfois à identifier complètement les intérêts qu'ils représentent lors de l'exercice de multiples fonctions. Cette situation n'est pas conforme à l'article 65a de la loi sur les communes (LC). La Cour recommande d'établir une procédure de récusation et d'instaurer un registre des intérêts; ce que la Municipalité annonce avoir mis en place en novembre 2025.

Respecter pleinement le cadre légal des subventions par les deux bénéficiaires d'aides

TLML SA porte le projet des « Activités ludiques à la Berneuse » et bénéficie d'un soutien cantonal et fédéral via la loi sur l'appui au développement économique (LADE). D'après l'examen de la Cour, cette société n'a pas de procédure claire pour annoncer d'éventuels conflits d'intérêts, ce qui n'est pas conforme au cadre légal des subventions. La Cour recommande d'instaurer une analyse des risques et une procédure documentée pour éviter les conflits d'intérêts potentiels chez TLML SA.

L'association Leysin Outdoor bénéficie également d'une aide LADE pour une partie du projet « Masterplan VTT » mais des mesures sont nécessaires pour renforcer sa gouvernance afin qu'elle respecte les conditions d'octroi. La Cour lui recommande de compléter ses statuts, de se doter des fonds propres prévus et d'établir des procédures internes pour éviter tout risque de conflit d'intérêts.

Renforcer la procédure de surveillance par l'organisme régional

Chablais Région a préavisé positivement des aides pour les projets « Activités ludiques à la Berneuse » et « Masterplan VTT ». Depuis 2024, cet organisme doit mettre en place une procédure pour éviter les conflits d'intérêts dans les projets qu'il instruit et préavise pour le compte du Service de

la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). La Cour a constaté que ce point de la procédure conventionnée avec le Canton n'est pas appliqué et recommande à Chablais Région de s'y conformer.

Lausanne, le 4 février 2026

RENSEIGNEMENTS

David Roulin, vice-président, magistrat responsable dès le 1^{er} janvier 2026
Cour des comptes, 021 316 58 12 / 079 851 25 53, david.roulin@vd.ch

LIENS

[Le rapport n°91 à télécharger sur le site de la Cour des comptes](#)